



1058
N° _____ /MESTFP/DC/SGM/DPAF/SGRHTE/DDSRT/SA

Cotonou, le 26 mai 2023

A

Mesdames et Messieurs les Directeurs et
Responsables des Structures sous tutelle du
Ministère des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation Professionnelle

(Attention : **Secrétaires Généraux des
organisations syndicales**)

Objet : Dépôt de candidature pour les élections
professionnelles sectorielles.

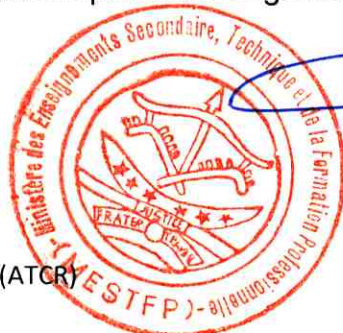
Référence : Lettre n° 092/MDC/DC/SP-C du 11/04/2023.

Mesdames et Messieurs,

Par correspondance ci-dessus référencée et conformément aux échanges avec les responsables du Ministère du Travail et de la Fonction Publique, il est prévu des élections professionnelles au profit des organisations syndicales du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP) en **octobre 2023**. Dans ce cadre, il sera mis en place un comité électoral national en respect des dispositions de l'article 8 du décret n° 2020-459 du 23 septembre 2020 portant modalités d'organisation des élections professionnelles en République du Bénin. A cet effet, j'ai l'honneur d'inviter toutes les organisations syndicales désireuses de prendre part auxdites élections à bien vouloir se manifester en déposant leur dossier au Secrétariat Général du Ministère **au plus tard le 15 juin 2023 à 17 heures 30 minutes délai de rigueur**. Ce dossier devra comporter :

- le statut de l'organisation syndicale ;
- le règlement intérieur de l'organisation syndicale ;
- le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive.

Je vous saurai gré des dispositions diligentes que vous ferez prendre à cet effet.



Cyrille AÏNAMON
Pour le Ministre et P.O.,
Le Secrétaire Général du Ministère

Ampliation : MESTFP (ATCR)